



Conseil économique et social

Distr. générale
17 décembre 2013
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Soixante-seizième session

Genève, 25-27 février 2014

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

**Programme de travail et évaluation biennale pour 2014-2015
et cadre stratégique pour 2016-2017**

Projet de programme de travail du sous-programme «Transports» pour 2014-2015

Note du secrétariat

Résumé

On trouvera dans le présent document le projet de programme de travail du sous-programme «Transports» pour 2014-2015. À sa session de novembre 2013, le Bureau a examiné le projet de programme de travail pour 2014-2015 et a décidé de recommander au Comité de l'approuver.

Le Comité est invité à examiner et adopter son programme de travail pour l'exercice biennal 2014-2015, qui sera ensuite soumis, pour approbation officielle, au Comité exécutif de la CEE.



Introduction

1. On trouvera ci-après une présentation du projet de programme de travail correspondant au sous-programme «Transports» (ci-après, le sous-programme) pour l'exercice biennal 2014-2015, que le Comité des transports intérieurs (ci-après le Comité) est invité à examiner puis à adopter à sa soixante-seizième session. Ce programme de travail, qui sera soumis au Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour approbation officielle, pourra être aménagé par le Comité au cours de l'exercice biennal. Il sera rendu compte de ces aménagements dans un document distinct.

2. Le programme de travail est conçu selon une stratégie axée sur les résultats. Il prévoit, pour chaque module d'activités, une réalisation escomptée et une liste de propositions de produits ou activités pour 2014-2015, qui devraient contribuer à l'obtention des réalisations escomptées.

3. Le regroupement des activités en modules est exactement le même que celui utilisé par le Comité pour l'évaluation biennale des résultats de son sous-programme. Le lien entre le cadre stratégique de la CEE et le regroupement en modules utilisé aux fins de l'évaluation biennale du sous-programme pour 2014-2015 est indiqué dans le document ECE/TRANS/2014/24.

4. En outre, les produits et activités énumérés dans le présent document correspondent au budget-programme de la CEE pour l'exercice biennal 2014-2015 et sont complétés par des éléments additionnels tenant compte des évolutions et besoins plus récents des États membres de la CEE. Afin que l'on puisse les repérer plus facilement, ces nouveaux produits et activités sont suivis de la mention «additionnel».

5. Les produits et activités ont été classés dans les modules dont ils relèvent selon les catégories suivantes: a) réunions et documents correspondants; b) publications et autres supports d'information; c) coopération technique, y compris les séminaires, ateliers, stages de formation et services de conseils.

6. Les indicateurs de succès pertinents ainsi que les données de référence et objectifs en fonction desquels les résultats seront évalués sont présentés dans le document ECE/TRANS/2014/24, afin de permettre au Comité de vérifier plus facilement si tous les produits nécessaires pour obtenir les résultats escomptés ont été inclus dans le plan.

7. L'annexe I du présent document énumère les textes généraux portant autorisation des activités de la CEE, ainsi que les textes relatifs au sous-programme.

8. L'annexe II présente les programmes de travail de trois projets extrabudgétaires (TER, TEM et PPE-TSE) qui sont financés par des gouvernements participants, bénéficient des services du secrétariat et ont leur propre cycle de programmation.

9. Le sous-programme «Transports» de la CEE est constitué des modules d'activités suivants:

Numéro

de module *Sous-programme 2 – Transports*

1. Coordination générale (Comité des transports intérieurs et Bureau du Comité)
2. Tendances et économie des transports (y compris les liaisons de transport Europe-Asie)

Numéro
de module *Sous-programme 2 – Transports*

3. Harmonisation des règlements concernant les véhicules, changements climatiques et systèmes de transport intelligents (STI)
 4. Transport ferroviaire (projet de chemin de fer transeuropéen (TER))
 5. Transport par voie navigable
 6. Transport intermodal et logistique
 7. Problèmes douaniers intéressant les transports
 8. Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE)
 9. Transport des marchandises dangereuses (CEE)
 10. Transport des marchandises dangereuses (Conseil économique et social)
 11. Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) (Conseil économique et social)
 12. Transport des denrées périssables
 13. Statistiques des transports
 14. Transport routier et projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM)
 15. Sécurité de la circulation routière
-

I. Objectif et stratégie

10. Le sous-programme a pour but de faciliter les mouvements internationaux de personnes et de marchandises par les moyens de transport terrestres et de porter la sûreté, la protection de l'environnement, l'efficacité énergétique et la sécurité des transports à des niveaux qui contribuent véritablement à un développement durable.

11. Le sous-programme, qui relève de la Division des transports, s'articulera autour de quatre grands axes: poursuite de l'élaboration du cadre juridique et réglementaire relatif aux transports terrestres internationaux; amélioration de l'application dudit cadre juridique et réglementaire; renforcement de la capacité des pays à développer des infrastructures de transport paneuropéennes et transcontinentales, et facilitation des transports et du commerce; activités de renforcement des capacités en Europe orientale, en Europe du Sud-Est, dans le Caucase et en Asie centrale. Il permettra d'assurer un suivi efficace de la partie du document final de la Conférence Rio+20 relative aux transports et contribuera au programme de développement pour l'après-2015.

12. Le cadre juridique et réglementaire relatif aux transports intérieurs internationaux sera encore renforcé grâce à de nouvelles recommandations et de nouveaux instruments relatifs à divers domaines des transports ainsi que grâce à la révision et la mise à jour des 58 accords, réglementations et recommandations déjà existants. Il s'appliquera à tous les modes de transport intérieur (routiers, ferroviaires, fluviaux et intermodaux) ainsi qu'à des domaines d'intérêt particulier tels que les règlements concernant les véhicules ou le transport des marchandises dangereuses, et s'appuiera sur une collaboration dynamique avec les gouvernements des pays membres et d'autres parties prenantes, sur la recherche de consensus et de convergences de vues lors des réunions intergouvernementales de la CEE relatives aux transports, ainsi que sur les travaux des comités de gestion des conventions et accords.

13. Le secrétariat renforcera ses activités visant à promouvoir les nouvelles adhésions aux instruments juridiques de l'ONU administrés par la CEE. Il s'efforcera de promouvoir leur application et d'en assurer le suivi grâce à des améliorations des mécanismes de contrôle. À cette fin, l'intégration, par la Commission européenne, de certains instruments juridiques de l'ONU (par exemple les règlements relatifs aux véhicules ou au transport des marchandises dangereuses) dans l'acquis communautaire de l'Union européenne continuera de jouer un rôle important.

14. Afin d'appuyer l'intégration économique paneuropéenne et eurasiatique, l'accent sera mis sur les activités de coopération régionale et sous-régionale, en particulier l'appui au développement des infrastructures de transport. Le développement des liaisons de transport Europe-Asie sera promu, en coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, d'autres organisations internationales et les gouvernements des pays membres. Le renforcement des liaisons entre l'Europe et l'Afrique ainsi qu'entre l'Europe et le Moyen-Orient, sera également encouragé, notamment en Méditerranée, en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale. La facilitation des transports et du commerce consistera essentiellement à faciliter le transit et le franchissement des frontières, notamment grâce à l'application de la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières, y compris la réalisation de projets expérimentaux d'évaluation de la performance en matière de passage des frontières. Les besoins particuliers des pays en transition sans littoral et des pays de transit voisins seront pris en compte grâce à une assistance technique et des travaux d'analyse.

15. On s'attachera tout spécialement à continuer de renforcer la capacité des pays de l'Europe orientale, de l'Europe du Sud-Est, du Caucase et de l'Asie centrale à appliquer les instruments juridiques, règles et normes de la CEE pertinents grâce à des missions de conseil, des séminaires et des ateliers. Les activités de renforcement des capacités seront organisées en concertation avec les gouvernements intéressés et avec le concours d'experts internationaux et du personnel de la Division.

16. La coopération et les partenariats avec l'Union européenne et d'autres organisations internationales œuvrant dans le domaine des transports seront renforcés, notamment dans le cadre du Forum international des transports. Afin d'améliorer la sécurité routière dans le monde, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, on poursuivra la coopération avec les autres commissions régionales et l'ensemble des autres partenaires du Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière. On continuera aussi de développer la concertation entre secteur public et secteur privé en coopérant davantage avec les organisations non gouvernementales représentant les entreprises de transport, les secteurs industriels concernés, les usagers des transports et les consommateurs.

17. Les travaux sur les nouveaux projets multisectoriels se poursuivront, en particulier dans le but d'améliorer l'efficacité énergétique dans les transports, dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, tandis que les projets existants (notamment dans les domaines des transports, de la santé et de l'environnement, de la facilitation du commerce et des transports, des chaînes d'approvisionnement mondiales et de la compétitivité) seront exécutés et menés à terme dans le cadre des travaux des groupes d'experts, en collaboration avec les États membres intéressés et d'autres parties prenantes.

18. La Division des transports continuera d'assurer le secrétariat du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, qui relève du Conseil économique et social, ainsi que de ses organes subsidiaires.

II. Produits/activités pour l'exercice biennal 2014-2015

Module 1 Coordination générale

<i>Description du module (facultatif)</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
Coordination générale de toutes les activités menées par le Comité des transports intérieurs et ses organes subsidiaires ainsi que des activités intersectorielles, afin d'assurer la cohérence d'ensemble du sous-programme.	Tenue des réunions annuelles du Comité des transports intérieurs (CTI) et de son Bureau ainsi que de celles du président et des vice-présidents du CTI avec le Comité exécutif.

Produits/activités

- a) *Séances¹ et documents correspondants*
- 1.1 Comité des transports intérieurs (soixante-seizième session, 2014; soixante-dix-septième session, 2015) (12 séances)
 - 1.2 Bureau du Comité des transports intérieurs (4 sessions en 2014, 4 sessions en 2015) (20 séances)
- Documentation:*
- Rapports des sessions du Comité (2) et 60 autres documents, y compris 54 documents additionnels.
- b) *Publications et autres supports d'information*
- 1.3 Publication: «Transport for Sustainable Development»; (1, additionnel).
 - 1.4 Maintenance annuelle des bases de données relatives à différents domaines de fond du sous-programme (2).
 - 1.5 Maintenance annuelle du site Web du sous-programme (2).
 - 1.6 Catalogues annuels de communiqués de presse (2).
 - 1.7 Autres documents d'information (6).
- c) *Coopération technique*
- 1.8 Deux missions de conseils concernant des instruments juridiques relatifs aux transports intérieurs (2).

¹ Dans le présent document, on entend par «séance» une demi-journée de réunion (trois heures).

Module 2

Tendances et économie des transports (y compris les liaisons de transport Europe-Asie)

Description du module (facultatif)

Réalisations escomptées

Le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) constitue une tribune pour l'échange d'idées concernant les progrès et les difficultés en matière de transports intérieurs durables dans la région paneuropéenne. Son objectif principal est d'améliorer la compréhension par les États membres des grandes tendances et de l'évolution des transports intérieurs dans la région de la CEE et de renforcer la coopération internationale aux fins du développement des systèmes de transport durables. Son domaine d'activité inclut l'étude des aspects économiques des transports compte tenu: i) du processus d'intégration en cours dans la région de la CEE; ii) des réformes en cours dans les pays membres, en suivant l'évolution actuelle du secteur des transports afin de recenser, d'encourager et de faire connaître les exemples positifs pour le développement des transports. Il s'efforce également d'améliorer la coordination et l'intégration intermodales en vue de créer un système européen de transport qui soit durable. Son domaine d'activité s'étend également au développement des liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie, aux effets des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements dans les réseaux de transport internationaux, aux transports et aux déplacements urbains durables, et aux modes innovants de financement des infrastructures de transport (additionnels).

- Meilleure compréhension par les États membres des grandes tendances et de l'évolution des transports dans la région de la CEE;
- Renforcement de la coopération en vue du développement des liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie.

Principales tâches:

- Assurer le secrétariat du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports;
- Faciliter l'échange de données entre les pays membres sur les faits nouveaux en matière de politique des transports;
- Coordonner la coopération entre les gouvernements et d'autres intervenants (organisations intergouvernementales et non gouvernementales, organisations régionales d'intégration économique, secteur privé et milieux universitaires);
- Fournir une assistance technique et administrative aux pays en transition.

Autres activités menées dans le cadre du module

Le Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie appuie la mise en œuvre des projets prioritaires définis et encourage l'incorporation de tous les itinéraires de transport Europe-Asie recensés dans les accords internationaux relatifs aux divers réseaux. Il s'emploie également à lever les obstacles qui ralentissent le franchissement des frontières internationales par les marchandises et continue à renforcer les capacités des agents nationaux des diverses instances qui s'occupent des formalités et procédures relatives au passage des frontières. Le Groupe d'experts poursuit actuellement ses travaux visant à

coordonner la planification des infrastructures et à évaluer et hiérarchiser les projets d'infrastructure; à étudier et analyser les options économiquement viables en matière de transport intérieur; à examiner les obstacles non physiques et recueillir des données sur les flux de trafic dans la région concernée par le projet Liaisons de transport Europe-Asie; à renforcer les capacités nationales; à mettre en commun les données d'expérience et les meilleures pratiques relatives aux axes de transport Europe-Asie; et à compléter et actualiser la base de données du système d'information géographique (SIG). Ces travaux seront poursuivis dans le cadre d'une nouvelle phase III comprenant les éléments suivants:

- Coordination de la planification des infrastructures;
- Évaluation et hiérarchisation des projets d'infrastructure;
- Étude et analyse des options économiquement viables en matière de transport intérieur;
- Examen des obstacles non physiques et recueil de données sur les flux de trafic dans la région concernée par le projet Liaisons de transport Europe-Asie;
- Renforcement des capacités nationales;
- Mise en commun des données d'expérience et meilleures pratiques relatives aux axes de transport Europe-Asie;
- Poursuite de l'élaboration et de la mise à jour de la base de données du système d'information géographique et présentation du rapport final sur les réalisations du Groupe d'experts dans le cadre de la phase II.

Produits/activités

a) Séances et documents correspondants

- 2.1 Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (vingt-septième session en 2014; vingt-huitième session en 2015) (12 séances).

Documentation:

Rapports des sessions (2); autres documents (12), notamment sur le projet de liaisons de transport Europe-Asie (LTEA) (2), sur la situation des transports et les tendances nouvelles dans la région de la CEE (1), sur les difficultés de gestion de la chaîne logistique dans le secteur des transports (1), sur les tendances et les difficultés en matière de transport dans les secteurs routier et ferroviaire (1).

- 2.2 Sessions prévues du Groupe d'experts sur le projet Liaisons de transport Europe-Asie (2014-2015)

Documentation:

Rapports des sessions (1 additionnel); autres documents (additionnels), notamment le rapport d'activité du projet LTEA, une note d'information sur la sélection des itinéraires et projets prioritaires, le rapport sur l'étude et l'enquête connexe relatives aux obstacles non physiques au transport international le long des axes de transport Europe-Asie.

b) Publications et autres supports d'information

- 2.3 Rapport final sur la phase III du projet LTEA (fin 2015, additionnel).
- 2.4 Mise à jour de la base de données du système d'information géographique (SIG) (2014-2015, périodique).

2.5 Tendances et économie des transports 2013-2014 (fin 2014, additionnel).

2.6 Tendances et économie des transports 2014-2015 (fin 2015, additionnel).

c) *Coopération technique*

2.7 Questionnaire annuel sur la situation des transports et les nouvelles tendances dans la région de la CEE et établissement d'un rapport ayant pour objet d'informer le Groupe de travail et de promouvoir la coopération dans des domaines d'intérêt mutuel (additionnel).

2.8 Questionnaires de la CEE sur les éléments prioritaires du projet LTEA, en vue d'aider les pays à collecter et à diffuser les informations nécessaires à la poursuite du projet (additionnel).

2.9 Questionnaires sur la facilitation du passage des frontières (obstacles non physiques) en vue d'aider les pays à collecter et à organiser l'information et de renforcer les capacités en matière de facilitation du passage des frontières (additionnel).

2.10 Organisation d'ateliers, par exemple sur le projet LTEA (additionnel).

Module 3

Harmonisation des règlements concernant les véhicules, changements climatiques et systèmes de transport intelligents (STI)

Description du module (facultatif)

Réalisations escomptées

Partie A. Activités du Forum mondial (WP.29)

Avec l'assistance de ses six groupes de travail subsidiaires (Groupe de travail du bruit (GRB), Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE), Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE), Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF), Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) et Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)), le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) élaborera des règlements et des règlements techniques mondiaux de l'ONU applicables aux véhicules automobiles ainsi qu'à leurs équipements et pièces et actualisera ceux qui sont en vigueur, notamment en ce qui concerne les activités pertinentes destinées à améliorer la sécurité de la circulation, à économiser l'énergie et à protéger l'environnement, ainsi qu'à éliminer les obstacles techniques au commerce des véhicules. Ils élaboreront également des règles sur le contrôle technique périodique des véhicules à roues du point de vue de l'environnement et de la sécurité et sur la reconnaissance réciproque des résultats de tels contrôles.

Élaboration de nouveaux règlements et actualisation des règlements en vigueur applicables aux véhicules pour rendre ces derniers plus sûrs et moins polluants

Principales tâches de la Division des transports:

- Assurer le secrétariat des organes ci-après:
 1. Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29);
 2. Groupe de travail du bruit (GRB);

<i>Description du module (facultatif)</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
3. Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE);	
4. Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE);	
5. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF);	
6. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG);	
7. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP);	
8. Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2);	
9. Comité d'administration de l'Accord de 1958 sur la construction de véhicules (WP.29/AC.1);	
10. Comité d'administration de l'Accord de 1998 sur la construction de véhicules (WP.29/AC.3);	
11. Comité d'administration de l'Accord de 1997 sur le contrôle technique périodique des véhicules (WP.29/AC.4);	
<ul style="list-style-type: none"> • Publier des amendements et des versions récapitulatives des règles, des règlements et des règlements techniques mondiaux de l'ONU; 	
<ul style="list-style-type: none"> • Coopérer avec des gouvernements et des organisations internationales; 	
<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des conseils et assurer des formations sur le plan technique, ou participer à des conférences, séminaires ou ateliers d'assistance ou d'information technique (à la demande et en fonction des ressources disponibles); 	
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la mise au point de systèmes intelligents pour véhicules dans le cadre de l'élaboration de systèmes de transport intelligents. 	Adoption de prescriptions concernant spécialement les systèmes pour véhicules intelligents dans de nouveaux règlements et règlements techniques mondiaux de l'ONU ou leurs amendements

Produits/activités

a) Séances et documents correspondants

- 3.1 Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), Comité d'administration de l'Accord de 1958 sur la construction de véhicules, Comité d'administration de l'Accord de 1998 sur la construction de véhicules et Comité d'administration de l'Accord de 1997 sur le contrôle technique périodique des véhicules (48 séances)

Documentation:

Rapports des sessions (6). Six séries de documents concernant des propositions de nouveaux règlements et des propositions d'amendements à des règlements existants. Six séries de documents relatifs à des règlements de l'ONU et à leurs amendements adoptés dans le cadre de l'Accord de 1958. Deux séries de documents relatifs aux

règlements techniques mondiaux de l'ONU et à leurs amendements ainsi qu'à l'enregistrement dans le Recueil des règlements techniques mondiaux des projets de règlements techniques mondiaux adoptés dans le cadre de l'Accord de 1998. Une série de documents concernant les règles de l'ONU et leurs amendements adoptés dans le cadre de l'Accord de 1997. Deux séries de documents autorisant l'élaboration de règlements techniques mondiaux de l'ONU. Deux séries de documents portant sur des propositions, sans rapport avec les règlements concernant des véhicules, adoptées par le Forum mondial. Deux documents relatifs à l'état de l'Accord de 1958. Deux séries de documents relatifs à l'état de l'Accord de 1998. Deux séries de documents relatifs à l'état de l'Accord de 1997.

3.2 Groupe de travail du bruit (GRB) (20 séances).

Documentation:

Rapports des sessions (4). Quatre séries de documents relatifs à des propositions de nouveaux règlements concernant des véhicules et à des propositions d'amendements à des règlements existants, portant sur des questions liées au bruit.

3.3 Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (28 séances).

Documentation:

Rapports des sessions (4). Deux séries de documents relatifs à des propositions de nouveaux règlements concernant des véhicules et à des propositions d'amendements à des règlements existants, portant sur des questions liées à l'éclairage.

3.4 Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (24 séances).

Documentation:

Rapports des sessions (4). Quatre séries de documents relatifs à des propositions de nouveaux règlements concernant des véhicules et à des propositions d'amendements à des règlements existants, portant sur des questions liées à la pollution et à une utilisation efficace de l'énergie.

3.5 Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (28 séances).

Documentation:

Rapports des sessions (4). Quatre séries de documents relatifs à des propositions de nouveaux règlements concernant des véhicules et à des propositions d'amendements à des règlements existants, portant sur des questions liées aux freins, à la direction et aux pneumatiques.

3.6 Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (28 séances).

Documentation:

Rapports des sessions (4). Quatre séries de documents relatifs à des propositions de nouveaux règlements concernant des véhicules et à des propositions d'amendements à des règlements existants, portant sur des questions liées à la sécurité en général et aux systèmes antivol.

3.7 Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (28 séances).

Documentation:

Rapports des sessions (4). Quatre séries de documents relatifs à des propositions de nouveaux règlements concernant des véhicules et à des propositions d'amendements à des règlements existants, portant sur des questions liées à la sécurité passive.

- 3.8 Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) (12 séances).

Documentation:

Intégrée au point 3.1 ci-dessus.

b) Publications et autres supports d'information

- 3.9 Publication de l'ONU sur les casques de protection pour motocyclistes

- 3.10 Brochure sur les dispositifs de retenue pour enfants

c) Coopération technique

- 3.11 Informations juridiques relatives à la mise en œuvre des Accords de 1958, de 1997 et de 1998 actualisées par le secrétariat et mises à disposition sur Internet (état des accords, autorités compétentes, consignes écrites, etc.).

- 3.12 Assistance juridique et technique aux Parties contractantes aux Accords aux fins de la mise en œuvre efficace de ceux-ci, ainsi qu'aux pays membres ou non membres de la CEE intéressés par une adhésion.

- 3.13 Coopération avec des gouvernements et des organisations internationales: fourniture de conseils et d'activités de formation techniques, ou participation à des conférences, séminaires et ateliers d'assistance technique ou de sensibilisation (sur demande et en fonction des ressources disponibles).

Module 4

Transport ferroviaire (projet de chemin de fer transeuropéen (TER))²

<i>Description du module (facultatif)</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
1. Suivi, examen et mise à jour de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC).	Meilleure compréhension des entreprises et des politiques de transport ferroviaire dans la région – notamment les questions relatives à l'infrastructure, au passage des frontières, à l'interopérabilité ainsi qu'au suivi et à la mise à jour des instruments juridiques pertinents – et renforcement de la coopération entre les pays membres de la CEE dans la recherche de solutions à ces problèmes.
2. Examen de mesures visant à promouvoir l'efficacité du transport ferroviaire en tant qu'élément d'un système de transport durable, y compris les goulets d'étranglement dans les services de transport ferroviaire à l'échelle paneuropéenne.	
3. Compte rendu et analyse de l'utilisation des résultats du projet de chemin de fer transeuropéen (TER) et de ses activités, et renforcement de la coopération entre le projet TER et le Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2).	Renforcement des capacités des pays de la CEE participant aux projets TER.
4. Enquête concernant le transport de voyageurs et de marchandises sur le réseau AGC, dans l'idée de faciliter la planification des transports.	
5. Participation aux différents projets et initiatives entrepris dans le domaine ferroviaire le long des couloirs de transport entre l'Europe et l'Asie et suivi s'y rapportant.	

² Le programme de travail du projet TER pour 2011-2015 figure pour information à l'annexe II du présent document.

6. Facilitation du transport ferroviaire international dans la région paneuropéenne grâce à l'amélioration des procédures de passage des frontières et à l'harmonisation des spécifications techniques des différents systèmes ferroviaires et de leur fonctionnement au niveau des frontières.

7. Examen des grandes tendances de l'évolution des transports ferroviaires et des politiques y afférentes, analyse de questions économiques particulières au transport ferroviaire, collecte, compilation et diffusion de statistiques du transport ferroviaire, avec la collaboration du Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6) et établissement de rapports, d'études et de publications sur l'évolution du transport ferroviaire et les bonnes pratiques en la matière.

Principales tâches de la Division des transports:

- a) Assurer le secrétariat du Groupe de travail des transports par chemin de fer et de ses groupes d'experts;
- b) Tenir à jour l'outil en ligne de suivi de l'application des normes de l'AGC et de l'AGTC en matière d'infrastructures;
- c) Fournir un appui à la coopération technique et au renforcement des capacités dans le domaine du transport ferroviaire;
- d) Représenter la CEE dans les réunions des organisations intergouvernementales et non gouvernementales se rapportant à la question.

2. Produits/activités

a) Séances et documents correspondants

- 4.1 Groupe de travail des transports par chemin de fer (soixante-huitième session en 2014 et soixante-neuvième session en 2015) (12 séances)

Documentation:

Ordres du jour et rapports des sessions annuelles (4); autres documents (12) sur les questions relevant du mandat du Groupe de travail, y compris le programme de travail et le plan de travail, les partenariats public-privé et le financement des infrastructures ferroviaires, les lignes de chemin de fer à grande vitesse, la sûreté des chemins de fer, la facilitation du passage des frontières, la «Rail Review», les indicateurs de productivité en matière ferroviaire, la réforme des chemins de fer, l'uniformisation du droit ferroviaire, l'administration et l'actualisation de l'Accord AGC; autres documents connexes sur les nouvelles questions relevant du mandat du Groupe de travail.

b) Publications et autres supports d'information

- 4.2 Outil en ligne de suivi de l'application des normes de l'AGC et de l'AGTC en matière d'infrastructures (additionnel).

- 4.3 Numéro de la «Rail Review» consacré à la région de la CEE, portant sur les questions d'actualité dans le secteur ferroviaire, y compris les changements climatiques, les infrastructures et les statistiques (additionnel).
- 4.4 Étude sur la sûreté des chemins de fer, assortie de recommandations (additionnel).
- 4.5 Carte du réseau ferroviaire européen (1).

Publications isolées:

- 4.6 Plan directeur pour les trains à grande vitesse.

c) *Coopération technique*

- 4.7 Atelier sur les questions d'actualité dans le secteur ferroviaire (2);
- 4.8 Atelier sur la sécurité aux passages à niveau (2);
- 4.9 Séminaires sur le projet de chemin de fer transeuropéen (TER) (2);
- 4.10 Projets opérationnels sur le TER (1).

Module 5

Transport par voie navigable

<i>Description du module (facultatif)</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
1. Organisation d'une concertation politique paneuropéenne sur les questions liées au transport par voie navigable;	Amélioration et actualisation du cadre réglementaire pour l'infrastructure et les bateaux de navigation intérieure dans la région de la CEE.
2. Promotion du développement coordonné des infrastructures fluviales;	
3. Examen des prescriptions relatives à la sécurité et à l'exploitation dans le domaine de la navigation intérieure;	
4. Mise en œuvre d'autres mesures visant à faciliter le transport par voie navigable recommandées par la CEE dans le Livre blanc sur l'efficacité et la viabilité du transport par voie navigable en Europe (2011) (ECE/TRANS/SC.3/189);	
5. Exécution d'autres activités touchant à la coopération régionale et internationale ou dont la mise en œuvre est demandée par le Comité des transports intérieurs de la CEE.	
Principales tâches de la Division des transports:	
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le secrétariat du Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3), du Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (SC.3/WP.3) et de leurs groupes d'experts; • Tenir à jour une liste des résolutions de la CEE relatives au transport par voie navigable; • Élaborer des publications techniques et des documents spécifiques de politique générale à intervalles réguliers; • Représenter la CEE lors de réunions de l'Union européenne, des commissions fluviales et d'autres organes compétents. 	

Produits/activités*a) Séances et documents correspondants*

- 5.1 Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions en 2014 et quarante-sixième et quarante-septième sessions en 2015) (4 sessions) (20 séances)

Documentation:

Ordres du jour et rapports des sessions du Groupe de travail (8); autres documents sur les questions relevant de son mandat (4), y compris documents techniques sur la reconnaissance mutuelle des certificats de conducteurs de bateaux et les titres requis pour la navigation intérieure, propositions d'amendements au Code européen des voies de navigation intérieure (CEVNI), Recommandations relatives à des prescriptions techniques harmonisées à l'échelle européenne applicables aux bateaux de navigation intérieure (résolution n° 61), Directives relatives à la signalisation et au balisage des voies navigables (résolution n° 59), Recommandations relatives au Système de visualisation des cartes électroniques et d'informations pour la navigation intérieure (ECDIS intérieur) (résolution n° 48) et autres résolutions du SC.3 ayant trait aux prescriptions techniques et de sécurité; et autres documents pertinents portant sur les nouvelles questions relevant de son mandat.

- 5.2 Groupe de travail des transports par voie navigable (cinquante-huitième session en 2014 et cinquante-neuvième session en 2015) (2 sessions) (12 séances)

Documentation:

Ordres du jour et rapports des sessions annuelles du Groupe de travail (4); autres documents sur les questions relevant de son mandat (4) y compris projet de programme de travail et de plan de travail; documents relatifs à l'état de l'Accord AGN et aux propositions d'amendements à cet accord; propositions d'amendements aux résolutions du SC.3 ayant trait aux prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure; rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des résolutions du SC.3 et des accords internationaux relatifs à la navigation intérieure; études portant sur le transport par voie navigable dans la région de la CEE et aperçu général des activités des commissions fluviales; documents sur les aspects juridiques du transport par voie navigable; autres documents pertinents sur les nouvelles questions relevant de son mandat.

b) Publications et autres supports d'information

- 5.3 Gestion d'un inventaire en ligne des résolutions et des publications de la CEE relatives au transport par voie navigable;
- 5.4 Publication de l'édition révisée du CEVNI;
- 5.5 Publication des éditions révisées des résolutions pertinentes de la CEE, modifiées par le SC.3;
- 5.6 Gestion et développement d'une base de données en ligne sur le réseau des voies navigables E.

c) Coopération technique

- 5.8 Appui à la coopération technique et au renforcement des capacités en vue d'aider les pays et les commissions fluviales à établir des normes de sécurité homogènes et acceptables à l'échelle internationale sur la totalité du réseau européen de voies navigables.

Module 6

Transport intermodal et logistique

<i>Description du module (facultatif)</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
1. Suivi, examen et mise à jour de l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC) et du Protocole sur le transport combiné par voies navigables.	Cadre renforcé pour les activités et politiques de transport intermodal et de logistique durables dans la région et meilleure coopération entre les pays membres de la CEE dans l'examen des questions abordées, grâce à l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques. Ces questions concernent notamment les infrastructures et le passage des frontières, ainsi que le suivi et la mise à jour des instruments juridiques pertinents (AGTC et son Protocole sur le transport combiné par voies navigables).
2. Examen de mesures visant à promouvoir l'efficacité du transport intermodal en tant qu'élément d'un système de transport durable, y compris la réduction des goulets d'étranglement dans le transport intermodal à l'échelle paneuropéenne.	
3. Suivi de l'application et révision de la Résolution d'ensemble sur le transport combiné, adoptée par la CEMT à Bucarest en 2002 (CEMT/CM (2002)3/Final).	
4. Suivi et échange de bonnes pratiques sur de nouveaux modèles, types, poids et dimensions des unités de chargement utilisées en transport intermodal, conformément à la Résolution n° 241 du Comité des transports intérieurs, adoptée le 5 février 1993.	
5. Analyse des mesures techniques et logistiques propres à optimiser les procédures en usage dans les terminaux ainsi que les procédures de transbordement et les procédures logistiques, en vue d'améliorer le rapport coût-efficacité des opérations de manutention des unités de chargement.	
6. Examen des possibilités de mise en concordance et d'harmonisation des régimes de responsabilité régissant les entreprises de transport intermodal dans un cadre paneuropéen.	
7. Analyse des chaînes de transport et de la logistique modernes.	
8. Examen et mise à jour des Directives OMI/OIT/CEE pour le chargement des cargaisons dans des unités de transport intermodal.	
Principales tâches de la Division des transports:	
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le secrétariat du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique et de ses groupes d'experts; • Tenir à jour l'outil d'information en ligne sur l'application des normes de l'AGC et de l'AGTC en matière d'infrastructure; • Fournir un appui à la coopération technique et au renforcement des capacités dans le domaine du transport intermodal et de la logistique; • Représenter la CEE aux réunions pertinentes des organisations intergouvernementales et non gouvernementales. 	

Produits/activités

a) Séances et documents correspondants

- 6.1 Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (cinquante-septième session en 2014 et cinquante-huitième session en 2015) (8 séances)

Documentation:

Ordres du jour et rapports des sessions annuelles (4); autres documents sur les questions relevant de son mandat (7), y compris le projet de programme de travail et de plan de travail, les faits nouveaux intervenus dans le secteur du transport intermodal et de la logistique, le thème de l'année retenu pour les débats de fond, les mesures politiques prises à l'échelle nationale pour promouvoir le transport intermodal, les régimes de responsabilité, les poids et dimensions des unités de chargement utilisées en transport intermodal, la révision des Directives OMI/OIT/CEE pour le chargement des cargaisons dans des unités de transport intermodal, l'administration et l'actualisation de l'AGTC et de son Protocole sur le transport combiné par voies navigables; et autres documents pertinents sur les nouvelles questions relevant de son mandat.

b) Publications et autres supports d'information

- 6.2 Gestion d'un inventaire en ligne des normes et paramètres existants figurant dans l'AGC et l'AGTC (1)

Module 7

Problèmes douaniers intéressant les transports

Description du module (facultatif)

Réalisations escomptées

Le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30) promeut l'harmonisation et la simplification des prescriptions relatives aux procédures de passage des frontières concernant les modes de transport intérieur et de transport intermodal. Pour atteindre cet objectif, le WP.30 examine les conventions et accords relatifs à la facilitation du passage des frontières conclus sous ses auspices afin d'assurer leur pertinence et leur bonne mise en œuvre; promeut leur extension éventuelle à d'autres régions; étudie des questions douanières afin de simplifier les formalités et documents douaniers, en tenant compte en particulier des possibilités offertes par l'informatisation; recense les mesures de lutte contre la fraude fiscale résultant de la simplification des procédures douanières et autres formalités au passage des frontières; analyse les difficultés rencontrées concernant les formalités au passage des frontières en vue d'élaborer des procédures administratives propres à éliminer ces difficultés.

Principales tâches de la Division des transports:

- Assurer le secrétariat du WP.30, de ses organes subsidiaires et des comités de gestion des conventions relatives à la facilitation du passage des frontières;
- Aider à administrer et à mettre à jour les instruments juridiques pertinents;

Meilleure application des instruments juridiques internationaux dans le domaine de la facilitation du passage des frontières découlant de la conduite des activités suivantes:

- Analyse de l'application de certaines conventions relatives à la facilitation du passage des frontières qui relèvent du Groupe de travail;
- Examen des causes de la récente crise du régime TIR dans l'une des Parties contractantes afin d'éviter de semblables difficultés à l'avenir et d'élaborer des amendements à la Convention TIR qui amélioreraient la viabilité du régime TIR;
- Élaboration d'un ensemble de dispositions juridiques pour répondre à l'informatisation de la procédure TIR (projet eTIR), finaliser le modèle de référence eTIR et définir des mécanismes de financement possibles pour mettre en place le régime eTIR;
- Participation à l'organisation d'ateliers régionaux et/ou nationaux sur l'application des conventions pertinentes de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières, éventuellement en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies compétents et des organisations internationales concernées par le sujet;

<i>Description du module (facultatif)</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Recueillir et diffuser des informations afin de favoriser l'échange de données entre les pays membres concernant la facilitation du passage des frontières; • Faciliter la communication entre les gouvernements et avec d'autres acteurs dans le domaine de la facilitation du passage des frontières (organisations intergouvernementales et non gouvernementales, organisations régionales d'intégration économique, secteur privé et monde universitaire), et coordonner la coopération en vue d'assurer l'exécution effective des obligations énoncées dans les instruments juridiques pertinents. 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'application et du fonctionnement de divers systèmes nationaux et internationaux d'échange de données informatisées relatives au système TIR; • Promotion de la coopération entre les Parties contractantes à la Convention TIR de 1975 et les organismes nationaux et internationaux concernés en vue d'empêcher la fraude fiscale; • Suivi de l'application au niveau national de l'annexe 8 de la Convention sur l'harmonisation consacrée à la facilitation du franchissement des frontières par la route et échange de renseignements sur les meilleures pratiques dans ce domaine; • Promotion d'une nouvelle annexe 9 à la Convention sur l'harmonisation relative à la facilitation du passage des frontières dans le transport international de marchandises par chemin de fer, en coopération avec le Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2) et d'autres parties prenantes.

Produits/activités

a) Séances et documents correspondants

- 7.1 Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (136^e, 137^e, 138^e, 139^e, 140^e et 141^e sessions)

Documentation:

Rapports de trois sessions du Groupe de travail par an. La documentation comprend également les propositions d'amendement à la Convention TIR et à d'autres conventions relevant du WP.30; documents sur le projet TIR; documents sur la mise en œuvre de la Convention TIR, de la Convention sur l'harmonisation et d'autres instruments juridiques sur la facilitation du passage des frontières. Les autres documents sont déterminés lors de chaque session.

- 7.2 Groupe spécial informel d'experts des aspects théoriques et techniques de l'informatisation du régime TIR (WP.30/GE.1) (vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions)

Documentation:

Rapports des sessions du GE.1. La documentation comprend également des mises à jour du modèle de référence eTIR. Les autres documents sont déterminés lors de chaque session.

- 7.3 Comité de gestion de la Convention TIR (WP.30/AC.2) (cinquante-septième, cinquante-huitième, cinquante-neuvième et soixantième sessions)

Documentation:

Rapports de deux sessions de l'AC.2 par an. La documentation comprend également les propositions d'amendement à la Convention TIR; les documents sur la mise en œuvre de la Convention TIR, en particulier les observations et les exemples de

meilleures pratiques; rapports de la Commission de contrôle TIR (TIRExB) – organe subsidiaire de l'AC.2; documentation sur l'administration de la TIRExB. Les autres documents sont déterminés lors de chaque session.

- b) *Publications et autres supports d'information*
- 7.4 Publication de l'ensemble des activités de la CEE en matière de facilitation du passage des frontières
 - 7.5 Publication du Manuel TIR
 - 7.6 Publication du Répertoire des points de contact TIR.
- c) *Coopération technique*
- 7.7 Appui à la coopération technique et au renforcement des capacités en vue d'aider les pays à mettre en œuvre la Convention TIR et la Convention sur l'harmonisation, et notamment à organiser des ateliers de formation, en tirant également parti des connaissances spécialisées des gouvernements des pays membres et des organisations internationales.

Module 8

Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE)³

- 8.1 Le programme de travail du PPE-TSE, qui couvre la période comprise entre les troisième et quatrième Réunions de haut niveau, comporte six volets regroupant toute une série d'activités qui seront menées jusqu'en 2014. Le secrétariat du PPE-TSE a structuré le programme de travail 2013-2014 en reprenant les rubriques de la Déclaration d'Amsterdam pour faire en sorte que les activités prescrites soient conformes aux grandes orientations fixées par la troisième Réunion de haut niveau.
- a) *Séances et documents correspondants*
- 8.2 Comité directeur du PPE-TSE (douzième session en 2014) (5 séances)
- Documentation:*
- Rapport de la session (1); documents demandés par le Comité directeur (6).
- 8.3 Bureau du Comité directeur du PPE-TSE (une session en 2014) (2 séances, additionnel)
- Documentation:*
- Rapport de la session (1); documents demandés par le Bureau (additionnel).
- c) *Coopération technique*
- 8.4 Colloque 2014 du PPE-TSE (additionnel).
 - 8.5 Atelier régional de lancement de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris (2014) (additionnel).
 - 8.6 Campagne de communication auprès des établissements scolaires et des collectivités locales pour échanger des données d'expérience en matière de transport urbain durable (additionnel).

³ Le programme de travail du PPE-TSE figure à l'annexe II du présent document.

Module 9

Transport des marchandises dangereuses (CEE)

Description du module (facultatif)

Examen des règlements et des questions techniques concernant le transport international des marchandises dangereuses dans la région. Élaboration de nouveaux accords internationaux et harmonisation et modification des accords en vigueur dans ce domaine afin d'améliorer la sûreté et la sécurité tout en contribuant à la protection de l'environnement et en facilitant les échanges, en collaboration avec le Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques du Conseil économique et social.

Principales tâches de la Division des transports:

- Assurer le secrétariat des organes ci-après:
 1. Le Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (WP.15) du Comité des transports intérieurs de la CEE, qui s'occupe principalement des questions se rapportant à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), c'est-à-dire des questions concernant les transports routiers (construction et homologation des véhicules, utilisation des véhicules, formation des conducteurs, sécurité dans les tunnels routiers, etc.);
 2. La Réunion commune de la Commission d'experts du Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (Réunion commune RID/ADR/ADN) (WP.15/AC.1) (avec la collaboration du secrétariat de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF)), pour toutes les questions communes aux trois modes de transport intérieur, telles que celles relatives à la classification, l'inventaire et l'emballage des marchandises dangereuses ainsi qu'aux citernes et conteneurs destinés à celles-ci;
 3. La Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN) (WP.15/AC.2) et le Comité de gestion de l'ADN (avec la collaboration de la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR)), pour toutes les questions concernant la navigation intérieure, telles que la construction, l'homologation et l'exploitation des bateaux, les transports en bateaux-citernes ainsi que la formation des équipages et le contrôle de leurs connaissances.

Réalisations escomptées

Adoption d'amendements à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et, à l'issue d'activités communes respectivement menées avec l'Organisation intergouvernementale des transports internationaux ferroviaires (OTIF) et la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR), d'amendements au Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (RID) et à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN), afin de préserver l'harmonie et la cohérence du dispositif réglementaire applicable au transport des marchandises dangereuses tout en le maintenant au niveau nécessaire de sûreté, de sécurité et de protection de l'environnement, en se fondant sur les Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses; mise en application effective par les législations internationale et nationale.

Élaboration des recommandations et/ou d'orientations fondées sur le plan d'établissement des structures administratives requises pour la mise en œuvre de l'ADR adoptées à la quatre-vingt-treizième session du Groupe de travail.

- Administrer l'ADR et l'ADN (comprenant notamment les activités suivantes, menées en collaboration avec la Section des traités de l'ONU: unification et vérification des textes juridiques, modification, notifications dépositaires, enregistrement et notification des accords bilatéraux ou multilatéraux conclus par des Parties par dérogation aux dispositions de l'ADR ou de l'ADN, délivrance des autorisations spéciales, etc.);
- Publier tous les deux ans les versions récapitulatives de l'ADR et de l'ADN;
- Coopérer avec des gouvernements et des organisations internationales;
- Fournir des conseils et assurer des formations sur le plan technique, ou participer à des conférences, séminaires ou ateliers d'assistance ou d'information technique (à la demande et en fonction des ressources disponibles).

Produits/activités

a) Séances et documents correspondants

- 9.1 Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (quatre-vingt-seizième et quatre-vingt-dix-septième sessions en 2014, quatre-vingt-dix-huitième et quatre-vingt-dix-neuvième sessions en 2015) (40 séances)

Documentation:

Rapports des sessions (4); deux séries d'autres documents, concernant des amendements aux annexes techniques de l'ADR ou la mise en œuvre de l'Accord; liste récapitulative des amendements à l'ADR qui seront adoptés pour entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

- 9.2 Réunion commune de la Commission d'experts du RID et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (sessions de printemps et d'automne en 2014 et en 2015) (48 séances).

Documentation:

Rapports des sessions (4); deux séries de documents, concernant des amendements à l'ADR, au RID et à l'ADN.

- 9.3 Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) (quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions en 2014, quarante-sixième et quarante-septième sessions en 2015) (36 séances).

Documentation:

Rapports des sessions (4); deux séries de documents concernant des amendements au Règlement annexé à l'ADN ou la mise en œuvre de celui-ci.

- 9.4 Comité de gestion de l'ADN (douzième et treizième sessions en 2014, quatorzième et quinzième sessions en 2015) (4 séances).

Documentation:

Rapports des sessions (4); deux séries de documents concernant des amendements à l'ADN ou l'administration de celui-ci; liste récapitulative des amendements à l'ADN qui seront adoptés pour entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

b) Publications et autres supports d'information

- 9.5 Édition récapitulative révisée de l'ADR pour 2015 (applicable à compter du 1^{er} janvier 2015) (versions papier, CD-ROM et en ligne).
- 9.6 Édition récapitulative révisée de l'ADN pour 2015 (applicable à compter du 1^{er} janvier 2015) (versions papier, CD-ROM et en ligne).
- 9.7 Publication sur le site Web⁴ d'informations juridiques relatives à l'ADR et à l'ADN (état des accords, autorités compétentes, consignes écrites, notifications, accords bilatéraux ou multilatéraux, autorisations spéciales, etc.).

c) Coopération technique

- 9.8 Assistance juridique et technique aux Parties contractantes à l'ADR et à l'ADN aux fins d'une mise en œuvre efficace des accords, ainsi qu'aux pays membres ou non membres de la CEE intéressés par une adhésion.
- 9.9 Coopération avec des gouvernements et des organisations internationales: fourniture de conseils et organisation de formations sur le plan technique, ou participation à des conférences, séminaires ou ateliers d'assistance ou d'information technique (à la demande et en fonction des ressources disponibles).

Module 10**Transport des marchandises dangereuses (Conseil économique et social)***Description du module (facultatif)**Réalisations escomptées*

Élargissement et révision des recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, rédigées sous la forme de Règlement type, compte tenu des progrès techniques, de l'apparition de nouvelles matières et matériaux dangereux, des besoins des systèmes modernes de transport et, surtout, des impératifs de sécurité et de sûreté des personnes et des biens ainsi que de protection de l'environnement. Ces recommandations fourniront un socle visant à permettre l'établissement uniforme de règlements nationaux et internationaux s'appliquant aux divers modes de transport.

Adoption d'amendements aux Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses (Règlement type) et au Manuel d'épreuves et de critères et publication de nouvelles recommandations en 2014, et publication en 2015 de nouvelles versions récapitulatives du Règlement type et du Manuel d'épreuves et de critères tenant compte des amendements et des nouvelles recommandations.

Mise en œuvre effective des recommandations au moyen d'instruments juridiques nationaux et internationaux.

Principales tâches de la Division des transports:

- Assurer le secrétariat du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques du Conseil économique et social et de son Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses;
- Faire rapport tous les deux ans au Conseil économique et social;

⁴ www.unece.org/trans/danger/danger.html.

- Publier tous les deux ans les nouvelles recommandations du Comité;
- Publier tous les deux ans les versions récapitulatives des Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses (Règlement type) et du Manuel d'épreuves et de critères s'y rapportant;
- Coopérer avec les gouvernements et les organisations internationales;
- Fournir des conseils et organiser des formations sur le plan technique, ou participer à des conférences, séminaires ou ateliers d'assistance ou d'information technique (à la demande et en fonction des ressources disponibles).

Produits/activités

a) Séances et documents correspondants

- 10.1 Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (septième session en 2014) (1 séance).

Documentation:

Rapport de la session (1) et additifs (3) (additionnel) présentant les listes récapitulatives des amendements aux Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses (Règlement type), au Manuel d'épreuves et de critères et au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (1).

Rapport du Secrétaire général au Conseil économique et social (1).

- 10.2 Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses (quarante-cinquième et quarante-sixième sessions en 2014, quarante-septième et quarante-huitième sessions en 2014) (54 séances).

Documentation:

Rapports des sessions (4); séries de documents concernant des amendements aux Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses et leur mise en œuvre (2).

b) Publications et autres supports d'information

- 10.3 Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses (Règlement type), dix-neuvième édition révisée (2015) (versions papier, CD-ROM et en ligne) (1).
- 10.4 Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses: Manuel d'essais et de critères, sixième édition révisée (2015) (versions papier, CD-ROM et en ligne) (1).
- 10.5 Publication d'informations sur les activités relatives au transport des marchandises dangereuses sur le site Web <http://www.unece.org/fr/transport/areas-of-work/dangerous-goods/marchandises-dangereuses-accueil.html>.

c) *Coopération technique*

- 10.6 Services de conseil aux pays sur le transport de marchandises dangereuses et autres cargaisons spéciales aux fins de la mise en œuvre effective des Recommandations y relatives (à la demande et en fonction des ressources disponibles).
- 10.7 Services de conseils aux gouvernements, aux organisations internationales, aux organisations gouvernementales et non gouvernementales et aux institutions privées, et coopération avec ces entités: fourniture de conseils et organisation de formations sur le plan technique, ou participation à des conférences, séminaires ou ateliers d'assistance ou d'information technique (à la demande et en fonction des ressources disponibles).

Module 11

Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

*Description du module (facultatif)**Réalisations escomptées*

Examen de recommandations et de questions techniques concernant tous les aspects de la classification et de l'étiquetage des produits chimiques, qu'il s'agisse de leur production, de leur stockage, de leur transport, de leur utilisation sur les lieux de travail, de leur utilisation par les consommateurs ou de leur présence dans l'environnement. Élaboration de nouvelles recommandations, affinement et modification des critères existants en vue de renforcer le niveau de protection des salariés, des consommateurs, du grand public et de l'environnement tout en facilitant les échanges commerciaux, en coopération avec le Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses du Conseil économique et social.

Principales tâches de la Division des transports:

- Assurer le secrétariat du Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) du Conseil économique et social, lequel Sous-Comité est chargé des activités suivantes: veiller à ce que le SGH conserve sa pertinence et son utilité pratique; déterminer s'il est nécessaire de mettre à jour les critères techniques et, si oui, décider du calendrier à suivre; promouvoir dans le monde entier l'utilisation et l'application du SGH; en faciliter la compréhension; fournir des orientations sur son application et sur l'interprétation des critères en vue d'une application cohérente; le rendre utilisable et applicable à l'échelle mondiale;
- Administrer le SGH (notamment regrouper et vérifier les amendements; et mettre à jour et diffuser des renseignements concernant le SGH, notamment l'état de sa mise en œuvre, sur le site Web du secrétariat);
- Publier les versions récapitulatives du SGH à la demande du Sous-Comité;

Adoption d'amendements au SGH visant à préciser ou harmoniser davantage les critères de classification et d'étiquetage actuels ou à adopter de nouveaux critères, de façon à maintenir ou renforcer le niveau de protection de l'environnement et des personnes qui fabriquent, manipulent, transportent ou utilisent des produits chimiques dangereux, en veillant à l'harmonisation et à la cohérence et en facilitant la mise en œuvre effective des dispositions dans les législations internationale et nationales; et publication en 2015 de la sixième édition révisée du SGH.

Mise en œuvre effective du SGH au moyen d'instruments juridiques nationaux et internationaux.

- Coopérer avec les gouvernements, les organisations internationales et les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales en vue de faire connaître le SGH et de le faire appliquer, selon qu'il convient;
- Fournir des conseils et organiser des formations sur le plan technique, ou participer à des conférences, séminaires ou ateliers d'assistance ou d'information technique (à la demande et en fonction des ressources disponibles).

Produits/activités

a) Séances et documents correspondants

- 11.1 Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (vingt-septième et vingt-huitième sessions en 2014, vingt-neuvième et trentième sessions en 2015) (20 séances).

Documentation:

Rapports des sessions (4); deux séries de documents concernant des amendements concernant la mise en œuvre du SGH (2).

b) Publications et autres supports d'information

- 11.2 Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), sixième édition révisée (2015) (versions papier, CD-ROM et en ligne) (1).
- 11.3 Publication d'informations sur les activités relatives au SGH sur le site Web <http://www.unece.org/fr/transport/areas-of-work/dangerous-goods/marchandises-dangereuses-accueil.html>.

c) Coopération technique

- 11.4 Informations juridiques relatives à la mise en œuvre du SGH tenues à jour par le secrétariat et publiées sur Internet (état de sa mise en œuvre, dates d'entrée en vigueur, périodes de transition, etc.).
- 11.5 Assistance aux pays aux fins de la mise en œuvre effective du SGH (additionnel).
- 11.6 Assistance technique aux gouvernements, aux organisations internationales, aux organisations gouvernementales et non gouvernementales et aux institutions privées et coopération avec ces entités: fourniture de conseils et organisation de formations sur le plan technique, ou participation à des conférences, séminaires ou ateliers d'assistance ou d'information technique (à la demande et en fonction des ressources disponibles).

Module 12

Transport des denrées périssables

<i>Description du module (facultatif)</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
<p>Les principaux objectifs de ce module sont les suivants:</p> <p>Prendre et mettre en œuvre des mesures visant à accroître la préservation de la qualité des denrées périssables lors de leur transport, en particulier au cours des transports internationaux;</p> <p>Promouvoir la facilitation du transport international des denrées périssables par une harmonisation des prescriptions et règles y relatives ainsi que des procédures administratives et de la documentation auxquelles ce transport est soumis;</p> <p>Élargir et mettre à jour l'Accord européen relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP), conclu à Genève en 1970;</p> <p>Assurer l'harmonisation de l'ATP avec d'autres instruments juridiques pertinents régissant le transport des denrées périssables élaborés dans le cadre d'autres instances.</p> <p>Principales tâches de la Division des transports:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer le secrétariat du Groupe de travail du transport des denrées périssables (WP.11); • Publier des versions mises à jour de l'ATP et du Manuel ATP; • Organiser des activités, notamment des ateliers, visant à renforcer la mise en œuvre de l'ATP et à promouvoir l'adhésion de nouveaux États; • Coopérer avec les gouvernements et d'autres intervenants (organisations intergouvernementales et non gouvernementales) dans le domaine du transport réfrigéré. 	<p>Renforcement et actualisation des prescriptions internationales régissant le transport des denrées périssables</p>

Produits/activités

a) *Séances et documents correspondants*

12.1 Groupe de travail du transport des denrées périssables (WP.11): soixante-dixième session (7-10 octobre 2014), soixante et onzième session (dates à décider en 2015) (16 séances).

Rapports des sessions annuelles du WP.11 (2); séries de documents concernant notamment les sujets suivants: échange d'informations relatives à l'application de l'ATP; propositions d'amendements à l'ATP et à ses annexes; propositions d'ajouts au Manuel ATP; propositions relatives à une éventuelle extension du champ d'application de l'ATP; programme de travail et évaluation bisannuelle (2).

b) *Publications et autres supports d'information*

12.2 Publication de l'ATP de 2014-2015 (1).

12.3 Mises à jour du Manuel ATP sur le site Web de la Division des transports.

c) *Coopération technique*

- 12.4 Activités, notamment un éventuel atelier, visant à renforcer l'application de l'ATP, à promouvoir l'adhésion de pays appartenant ou non à la région de la CEE, et à réduire les effets sur l'environnement du transport réfrigéré.
- 12.5 Coopération avec d'autres entités actives dans le domaine du transport réfrigéré, notamment l'Association internationale de la construction de carrosseries et de remorques, l'Institut international du froid et Transfrigoroute International.

Module 13

Statistiques des transports

*Description du module (facultatif)**Réalisations escomptées*

Collecte et compilation de statistiques sur les transports, y compris de données sur la circulation routière, les accidents de la route et les transports ferroviaires. Développement et mise à jour de la base de données en ligne de statistiques des transports de la CEE afin de continuer à disposer de statistiques fiables, pertinentes, actualisées et d'utilisation facile.

Accroissement de la disponibilité et du champ d'observation des statistiques des transports

Mise au point de méthodes et d'une terminologie appropriées et communes en vue de l'harmonisation des statistiques et de la définition d'indicateurs sur les transports durables. Il s'agit notamment de méthodes de collecte et de compilation de statistiques sur les transports routiers, ferroviaires ou combinés et sur les transports par voie navigable et par conduite, ainsi que sur les accidents de la route, en collaboration et en coordination avec d'autres organes de la CEE et des organisations internationales concernées, de manière à favoriser la mise à disposition de statistiques complètes, actualisées et fiables permettant d'analyser et de planifier des transports durables, et à améliorer la comparabilité internationale des statistiques des transports.

Principales tâches de la Division des transports:

- Assurer le secrétariat du Groupe de travail des statistiques des transports et de son équipe d'experts;
- Tenir à jour une base de données en ligne de statistiques sur les transports terrestres;
- Représenter la CEE au sein du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des transports;
- Coordonner la compilation et la diffusion des données pour les recensements de 2010 de la circulation sur les routes E et les lignes ferroviaires E ainsi que les préparatifs des recensements de 2015;
- Fournir un appui technique à la coopération technique et au renforcement des capacités dans le domaine des statistiques des transports.

Produits/activités*a) Séances et documents correspondants*

- 13.1 Groupe de travail des statistiques des transports (soixante-cinquième session en 2014, soixante-sixième session en 2015) (12 séances)

Documentation:

Ordres du jour et rapports des sessions (4); autres documents sur les questions relevant de son mandat (12), notamment sur l'évolution méthodologique et l'harmonisation des statistiques des transports, sur les activités du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des transports (Eurostat, Forum international des transports et CEE), sur les recensements de 2015 de la circulation sur les routes E et les lignes ferroviaires E, et sur la mise en œuvre du document d'orientation de la CEE sur la collecte et la diffusion des statistiques des transports, autres documents connexes sur les nouvelles questions relevant du mandat du Groupe de travail.

b) Publications et autres supports d'information

- 13.2 Base de données en ligne sur les statistiques des transports terrestres
- 13.3 Bulletin annuel de statistiques des transports pour l'Europe et l'Amérique du Nord
- 13.4 Statistiques des accidents de la circulation routière en Europe et en Amérique du Nord
- 13.5 Cartes et données concernant le recensement de 2015 de la circulation sur les routes E
- 13.6 Cartes et données concernant le recensement de 2015 de la circulation sur les lignes ferroviaires E
- 13.7 Principaux indicateurs concernant les transports dans la région de la CEE («Main Transport Indicators in the UNECE Region») (2 éditions)
- 13.8 Cinquième édition (ou amendements à la quatrième édition) du Glossaire des statistiques des transports, avec la collaboration d'Eurostat et du Forum international des transports.

c) Coopération technique

- 13.9 Appui à la coopération technique et au renforcement des capacités, en vue d'aider les pays à collecter, organiser et automatiser les statistiques des transports, notamment en organisant des ateliers de formation et en tirant parti des connaissances spécialisées des gouvernements des pays membres et des organisations internationales.

Module 14

Transport routier et Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM)⁵

<i>Description du module (facultatif)</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
<p>Le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) s'attache à promouvoir le développement et la facilitation des transports internationaux de marchandises et de voyageurs par la route en harmonisant et en simplifiant les règles et prescriptions auxquelles sont soumis ces transports. Pour atteindre cet objectif, le SC.1 établit, gère et met à jour des instruments juridiques internationaux. Le SC.1 est également l'organe dont relèvent des groupes d'experts techniques tels que ceux qui sont chargés des règles relatives aux tachygraphes numériques ou du transport de voyageurs par autocar ou autobus. Il élabore en outre des recommandations non contraignantes et des pratiques de référence dans les transports routiers internationaux, telles que la Résolution d'ensemble sur la facilitation des transports routiers internationaux (R.E.4). Enfin, le SC.1 œuvre en faveur de la mise en place d'une assurance responsabilité civile pour les véhicules à moteur (système de la Carte verte). La participation au SC.1 est ouverte à tous les pays du monde.</p>	<p>Meilleure application de l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR).</p> <p>Renforcement des capacités des pays de la CEE qui participent au projet TEM.</p>

Principales tâches de la Division des transports:

- Assurer le secrétariat du Groupe de travail des transports routiers et l'aider à administrer et mettre à jour les instruments juridiques pertinents;
- Recueillir et diffuser des informations afin de faciliter l'échange, entre les pays membres, de données sur leur politique en matière de transports routiers et d'autres faits nouveaux;
- Faciliter la communication entre les gouvernements et avec d'autres acteurs du secteur des transports routiers (organisations intergouvernementales et non gouvernementales, organisations régionales d'intégration économique, secteur privé et milieu universitaire), et coordonner la coopération pour assurer l'exécution des obligations énoncées dans les instruments juridiques pertinents.

Principaux instruments juridiques administrés par le Groupe de travail des transports routiers (SC.1):

L'Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR) du 15 novembre 1975 définit le réseau «E» des routes présentant une importance stratégique pour le trafic international ainsi que les normes auxquelles elles doivent satisfaire.

⁵ Le programme de travail du projet TEM pour 2013 figure pour information à l'annexe II du présent document.

*Description du module (facultatif)**Réalisations escomptées*

L'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) du 1^{er} juillet 1970 vise à améliorer la sécurité routière et à réglementer les heures de conduite et de repos des conducteurs. Il s'applique aux transports internationaux par route effectués au moyen de véhicules de transport de marchandises de plus de 3,5 tonnes et de véhicules de transport de voyageurs pouvant transporter plus de neuf personnes, conducteur compris.

La Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) du 19 mai 1956 et ses protocoles uniformisent les contrats de transport de marchandises par route en réglementant les responsabilités et engagements des parties concernées.

La Convention relative au contrat de transport international de voyageurs et de bagages par route (CVR) du 1^{er} mars 1973 uniformise les conditions régissant le contrat de transport international de voyageurs et de bagages par route.

La Convention relative au régime fiscal des véhicules routiers à usage privé en circulation internationale du 18 mai 1956 exempte de taxes et droits les véhicules routiers internationaux.

Produits/activités

a) Séances et documents correspondants

- 14.1 Groupe de travail des transports routiers (109^e session en 2014; 110^e session en 2015)

Documentation:

Rapports des sessions (2); autres documents (8), notamment sur les amendements à l'AETR (2), sur des propositions pour un accord mondial sur le transport régulier international de voyageurs par autobus et autocar (OmniBUS) (2) et sur les activités relatives au projet TEM (2, additionnels), ainsi que rapports du Président des Bureaux (2, additionnels).

- 14.2 Groupe d'experts de l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) (3 sessions en 2014; 2 sessions en 2015) (5 séances).

Documentation:

Rapports des sessions (5); autres documents (6), notamment sur la mise en œuvre de l'AETR (5); autres documents, notamment le Programme de travail du Groupe d'experts (1, additionnel) et documents additionnels à déterminer par les experts.

b) Publications et autres supports d'information

- 14.3 Carte du réseau des routes E (1); Publication sur la libéralisation du secteur des transports routiers (additionnel).

c) *Coopération technique*

14.4 Ateliers et séminaires du projet TEM (2).

14.5 Réunions TEMstat (2).

Module 15

Sécurité de la circulation routière

Description du module (facultatif)

Réalisations escomptées

Le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) examine les questions relatives à la sécurité de la circulation routière et adopte des mesures appropriées en vue de l'améliorer. À cette fin, il s'efforce notamment de renforcer l'efficacité de l'application des Conventions sur la circulation et la signalisation routières de 1968 et des Accords européens de 1971 les complétant, et élabore des propositions de mise à jour de ces instruments juridiques ainsi que des Résolutions d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1) et la signalisation routière (R.E.2). Le WP.1 favorise également les progrès de la sécurité de la circulation routière grâce à une utilisation optimale des nouvelles technologies. Il mène aussi des activités visant à faire prendre conscience de l'importance de la sécurité routière dans le cadre de la Décennie d'action pour la sécurité routière, 2011-2020.

Meilleure application des Conventions de Vienne sur la circulation et la signalisation routières, des accords européens les complétant et des résolutions d'ensemble sur la circulation et la signalisation routières.

Principales tâches de la Division des transports:

- Assurer le secrétariat du Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières et l'aider à administrer et mettre à jour les instruments juridiques pertinents;
- Faciliter les échanges de données entre pays membres concernant l'évolution des politiques en matière de sécurité de la circulation routière;
- Coordonner la coopération entre les pouvoirs publics et d'autres intervenants (organisations intergouvernementales et non gouvernementales, organisations régionales d'intégration économique, secteur privé et milieux universitaires) visant à promouvoir la sécurité de la circulation routière.

Principaux instruments juridiques administrés par le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1)

La Convention de Vienne de 1968 sur la circulation routière définit des règles communes concernant tous les facteurs qui influent sur la sécurité de la circulation routière internationale, y compris ceux qui se rapportent au chauffeur et au véhicule, et constitue le texte de référence dont s'inspirent de nombreux codes de la route dans le monde.

La Convention de Vienne de 1968 sur la signalisation routière définit plus de 200 signaux routiers de référence et établit des normes communes pour les feux de circulation et des conditions uniformes concernant les marques routières.

*Description du module (facultatif)**Réalisations escomptées*

La mise en œuvre de ces deux Conventions est appuyée par deux ensembles de bonnes pratiques, à savoir la *Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1)* et la *Résolution d'ensemble sur la signalisation routière (R.E.2)*.

*Autres activités dans le cadre du module**Création d'un groupe d'experts de la signalisation routière*

À l'issue des débats qui ont eu lieu à ses soixante-troisième et soixante-quatrième sessions (Genève, 19-22 mars et 24-27 septembre 2012), le WP.1 a recommandé la création, pour une durée limitée, d'un groupe d'experts qui serait chargé d'examiner la Convention de 1968 sur la signalisation routière ainsi que l'Accord européen de 1971 la complétant, et de suggérer des moyens qui permettraient de les interpréter plus facilement et de les mettre en œuvre de manière plus efficace.

Le Comité exécutif de la CEE a approuvé la création de ce groupe d'experts et son mandat le 11 juillet 2013. Le groupe sera ouvert à tous les États membres de la CEE, à l'Union européenne, aux milieux universitaires et au secteur privé. Il devrait fonctionner jusqu'au 31 décembre 2015, avec possibilité de prolongation, le cas échéant.

Création d'un groupe d'experts de la sécurité aux passages à niveau

À sa soixante-treizième session (Genève, 1^{er}-3 mars 2011), le Comité des transports intérieurs a souligné qu'il importait d'examiner les questions clés relatives au renforcement de la sécurité aux passages à niveau et a recommandé que le WP.1, le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) et le Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2) envisagent de créer, pour une durée limitée, un groupe commun d'experts pour étudier les moyens de renforcer la sécurité aux passages à niveau en se fondant sur l'expérience pertinente d'autres organismes, tels que l'Agence ferroviaire européenne.

Le Comité exécutif de la CEE a approuvé la création de ce groupe d'experts et son mandat le 11 juillet 2013. Le groupe sera ouvert à tous les États membres de la CEE, à l'Union européenne, aux milieux universitaires et au secteur privé. Il devrait fonctionner jusqu'au 31 décembre 2015, avec possibilité de prolongation, le cas échéant.

Produits/activités*a) Séances et documents correspondants*

- 15.1 Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (soixante-huitième et soixante-neuvième sessions en 2014, soixante-dixième et soixante et onzième sessions en 2015).

Documentation:

Rapports des sessions (4); autres documents (12), notamment sur la cohérence entre la Convention de 1968 sur la circulation routière et les règlements techniques concernant les véhicules, ainsi que des propositions de modifications et des documents concernant d'autres questions et activités intéressant le Groupe de travail (notamment l'Approche pour un système sûr, les systèmes d'aide à la conduite, les enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents, le manque d'attention au volant). Les autres documents seront définis au cours des sessions.

b) Publications et autres supports d'information

- 15.2 Sécurité routière et différences culturelles.
- 15.3 Évaluation de la mise en œuvre de la Convention sur la signalisation routière de 1968.
- 15.4 Gestion et coordination de la sécurité routière: autres méthodes et pratiques (additionnel).
- 15.5 Panneaux à message variable (additionnel).

c) Coopération technique

- 15.6 Atelier sous-régional de renforcement des capacités en Asie centrale sur les possibilités de gestion de la sécurité routière et les structures de coordination.
- 15.7 Création éventuelle d'un fonds d'affectation spéciale pour la sécurité routière.
- 15.8 Manifestations consacrées au renforcement des capacités des jeunes en matière de sécurité routière, organisées avec l'Organisation mondiale du mouvement scout, l'Institut grec pour la sécurité routière «Panos Mylonas», les scouts d'Irlande et les scouts de Grèce (additionnel).

Annexe I

Textes portant autorisation

A. Textes généraux émanant des organes délibérants et concernant la CEE

1. Résolutions de l'Assemblée générale

<i>Numéro de résolution</i>	<i>Titre</i>
55/2	Déclaration du Millénaire
57/144	Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire
57/253	Sommet mondial pour le développement durable
57/270 B	Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005
61/16	Renforcement du Conseil économique et social
61/210	Intégration des économies en transition à l'économie mondiale
62/208	Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
62/277	Cohérence du système des Nations Unies
63/11	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire
63/14	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe
63/15	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne
63/239	Déclaration de Doha sur le financement du développement: document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey
63/281	Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité
64/141	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
64/193	Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du texte issu de la Conférence d'examen de 2008 (Déclaration de Doha sur le financement du développement)
64/208	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire

<i>Numéro de résolution</i>	<i>Titre</i>
64/210	Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
64/217	Participation des femmes au développement
64/236	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
65/1	Tenir les promesses: unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement
65/10	Mettre une croissance économique soutenue, partagée et équitable au service de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement
65/124	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération
65/129	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
65/152	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
65/159	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
65/172	Groupes de pays en situation particulière: mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral: résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
65/174	Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
65/185	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
65/285	Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social
65/313	Suite donnée à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
65/314	Modalités d'organisation du cinquième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement

2. Résolutions du Conseil économique et social

<i>Numéro de résolution</i>	<i>Titre</i>
1998/46	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
2006/14	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
2006/38	Plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l'Europe et mandat révisé de la Commission
2009/12	Intégration du principe de l'égalité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
2009/28	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle sur les objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable, adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu lors de sa session de fond de 2008
2009/29	Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16
2010/2	Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
2010/22	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
2010/24	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle sur les objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en matière de santé publique mondiale, adoptée lors du débat de haut niveau de la session de fond de 2009 du Conseil économique et social
2010/29	Intégration du principe de l'égalité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
2011/5	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes
2011/6	Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
2011/12	Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar

3. Décisions du Conseil économique et social

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>
1997/224	Déclaration sur le renforcement de la coopération économique en Europe et Plan d'action
2011/222	Guide des pratiques optimales de captage et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon
2011/247	Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-quatrième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa quarante-cinquième session

4. Décisions de la Commission économique pour l'Europe

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>
E/ECE/1434/Rev.1	Plan de travail pour la réforme de la CEE
A (64)	Les travaux de la Commission économique pour l'Europe

B. Textes relatifs au sous-programme**1. Résolutions de l'Assemblée générale**

<i>Numéro de résolution</i>	<i>Titre</i>
<u>Modes de transport viables</u>	
68/288	Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé «L'avenir que nous voulons»: Cadre d'action et de suivi; Domaines thématiques et questions transversales; Modes de transport viables (par. 132 et 133)
<u>Sécurité routière</u>	
58/9	Crise mondiale de la sécurité routière
64/255	Amélioration de la sécurité routière mondiale
66/260	Amélioration de la sécurité routière mondiale
<u>Pays en développement sans littoral</u>	
58/201	Programme d'action d'Almaty: partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit
63/2	Document final de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty: répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit

<i>Numéro de résolution</i>	<i>Titre</i>
67/222	Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral: résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
<u>Coopération avec d'autres institutions intergouvernementales</u>	
67/13	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire

2. Résolutions du Conseil économique et social

<i>Numéro de résolution</i>	<i>Titre</i>
1999/65	Transformation du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses en Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système harmonisé à l'échelle mondiale de classement et d'étiquetage des produits chimiques
2011/25	Travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
2013/1	Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la Commission économique pour l'Europe
2013/7	Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar
2013/25	Travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

3. Autres

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
ECE/AC.21/2002/8	Déclaration relative au lancement du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE), adoptée à la deuxième réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé
ECE/AC.21/2009/2	Rapport de la réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement sur sa troisième session

Annexe II

Module 4 Projet de chemin de fer transeuropéen (projet TER)

Programme de travail pour 2011-2015

	<i>Objectif</i>		<i>Activité</i>		<i>Produit</i>
1.	Développement du réseau du projet TER (rail et transport combiné)	1.1	Mise à jour périodique de l'Accord sur le Fonds d'affectation spéciale	1.1.1	Accord sur le Fonds d'affectation spéciale mis à jour, avec pièce jointe et annexes
1.2		Optimisation des activités de coopération du projet TER	1.2.1	Système d'évaluation aux fins de la coordination des activités du projet TER	
1.3		Examen du projet TER et du réseau de base du Plan directeur du projet TER	1.3.1	Mise à jour du réseau de base du Plan directeur du projet TER en fonction de l'évolution de la situation ou de l'adhésion de nouveaux pays	
					Inventaire des plans et programmes et des études de faisabilité ou de préinvestissement des gouvernements visant à améliorer les lignes du réseau du projet TER
					Études sur le développement du transport sur les lignes ferroviaires dans la région du projet TER
					Études sur le réseau de lignes à grande vitesse et développement du système européen de contrôle des trains (ETCS) et du système européen de gestion du trafic ferroviaire (ERTMS)
					Prévisions de trafic sur le réseau du projet TER
					Rapport sur le développement du réseau du projet TER

<i>Objectif</i>	<i>Activité</i>	<i>Produit</i>
	1.4 Goulets d'étranglement du réseau du projet TER	1.4.1 Évaluations et échanges de vues concernant les études préalables de faisabilité concernant les goulets d'étranglement recensés selon les critères généralement admis 1.4.2 Amélioration et élimination des goulets d'étranglement au moyen de mesures conjointes appropriées et de l'application des instruments juridiques pertinents
	1.5 Participation à des réunions, conférences, etc.	1.5.1 Rapport du Bureau central du projet 1.5.2 Présentation d'informations, par l'organe d'exécution, sur les contacts établis avec des pays non membres en vue d'accroître la participation au projet TER
	1.6 Séminaires, ateliers et cours de formation	1.6.1 Organisation de réunions de responsables de compagnies ferroviaires, de séminaires, d'ateliers et de cours de formation et aide à la participation des pays participant au projet TER à diverses conférences
2. Création et exploitation d'une banque de données ferroviaires	2.1 Établissement d'un système commun d'exploitation de la banque de données	2.1.1 Utilisation des données existantes par les pays membres
	2.2 Fourniture de données	2.2.1 Fourniture de données aux pays non membres
	2.3 Poursuite de la tenue à jour et du traitement des données	2.3.1 Mise en place du système d'information géographique (SIG) au sein du Bureau central du projet TER. Fourniture par le Bureau central du projet à chaque pays membre, pour ses réseau et territoire respectifs, de cartes et données élaborées. Fourniture aux pays membres par le Bureau central du projet, dans les conditions qu'aura fixées le Comité directeur du projet TER, de cartes et données élaborées globales

<i>Objectif</i>	<i>Activité</i>	<i>Produit</i>		
	2.4	Mise en œuvre des résultats de la révision du Plan directeur du projet TER	2.4.1	Suivi de l'exécution des projets liés à la révision du Plan directeur
3. Amélioration de la situation économique et financière du transport ferroviaire et aspects relatifs à la gestion	3.1	Mesures en matière de sécurité ferroviaire	3.1.1	Participation active aux activités de la CEE en matière de sécurité ferroviaire, et appui à la mise en œuvre de mesures connexes
			3.1.2	Formation du personnel responsable de la sécurité ferroviaire dans les pays membres
			3.1.3	Organisation d'un séminaire sur la sécurité ferroviaire à l'intention des hauts responsables des ministères des transports et des directions des chemins de fer
	3.2	Évaluation des bases techniques des lignes du réseau du projet TER	3.2.1	Rapport sur les besoins de modernisation des bases techniques des lignes du réseau du projet TER (gares, voies, etc.)
	3.3	Stratégie commune pour une bonne gestion et une bonne exploitation économique et financière du transport ferroviaire	3.3.1	Rapport d'évaluation des mesures adoptées par les administrations des chemins de fer conformément à la stratégie commune de bonne gestion économique et financière du transport ferroviaire
	3.4	Exploitation d'un système de gestion intégré	3.4.1	Rapport d'évaluation de la situation actuelle en ce qui concerne l'utilisation d'un système de gestion intégré dans les pays participant au projet TER, pour suite à donner
	3.5	Transport combiné	3.5.1	Recensement des obstacles au développement du transport international combiné
3.6	Réorganisation du transport ferroviaire	3.6.1	Rapport sur l'état d'avancement de la réorganisation du transport ferroviaire dans les pays participant au projet TER	
3.7	Mesures et activités visant à promouvoir l'intermodalité et l'interopérabilité	3.7.1	Promotion de mesures en faveur de l'intermodalité et de l'interopérabilité ferroviaire et participation active à leur mise en œuvre	

	<i>Objectif</i>	<i>Activité</i>	<i>Produit</i>
4.	Amélioration et harmonisation des techniques et technologies ferroviaires	4.1 Matériel roulant	4.1.1 Organisation de tables rondes sur le nouveau matériel roulant 4.1.2 Évaluations et échanges de vues sur les nouveautés en matière de production, d'achat et d'entretien du matériel roulant
		4.2 Entretien et réparation des voies, modernisation des technologies	4.2.1 Rapport sur la situation actuelle dans les pays participant au projet TER et élaboration de propositions pour suite à donner 4.2.2 Organisation de tables rondes sur l'entretien des voies et les travaux de génie civil
		4.3 Électrification, signalisation, télécommunications, informatisation	4.3.1 Propositions concernant la situation actuelle dans les pays participant au projet TER en vue de définir une éventuelle marche à suivre
		4.4 Échange d'informations concernant de nouveaux services porteurs	4.4.1 Recensement des obstacles techniques à la mise en place de nouveaux services ferroviaires
		4.5 Échange d'informations sur la productivité dans le transport ferroviaire	4.5.1 Rapport sur la productivité dans le transport ferroviaire dans les pays participant au projet TER
		4.6 Recueil des études disponibles sur les aspects environnementaux du transport ferroviaire	4.6.1 Rapport sur l'efficacité écologique du transport ferroviaire

Module 8

Programme paneuropéen sur les transports, l'environnement et la santé (PPE-TSE)

Programme de travail du PPE-TSE pour 2013-2014

<i>Activité du PPE-TSE</i>	<i>Pays/organisation hôte chef de file</i>	<i>Date et lieu</i>
a) Élaborer un programme pour attirer et soutenir des investissements dans des transports respectueux de l'environnement et de la santé		
Préparatifs en vue de la quatrième Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé, y compris suite donnée à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Conférence Rio+20)	Comité directeur et secrétariat du PPE-TSE	2013-2014
b) Renforcer les capacités pour une meilleure intégration des politiques des transports, de l'environnement et de la santé		
Course de relais 6: Atelier sous-régional sur le thème des modes de déplacement durables et respectueux de l'environnement et de la santé, axé sur les zones urbaines d'Asie centrale	Almaty	26 et 27 septembre 2013
Course de relais 7: Atelier sous-régional de lancement de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris (en discussion)	Lituanie	2014
Poursuite de la mise au point de l'outil d'évaluation économique des effets sanitaires de la marche et du cyclisme (en cours)	OMS, Commission européenne (Direction générale de la recherche, projet PASTA ⁶), Réseau européen pour la promotion de l'activité physique favorable à la santé (HEPA Europe)	2013-2014
Élaboration d'une publication sur l'importance des emplois dans le secteur des transports respectueux de l'environnement et de la santé (en cours)	Secrétariat du PPE-TSE et Partenariat du PPE-TSE (Autriche et France)	2013-2014

⁶ Le projet Activité physique grâce à des stratégies de transport viables (PASTA) est un programme de recherche approuvé par la Communauté européenne au titre de son septième programme-cadre pour la recherche (7^e PC). Il porte sur les possibilités d'innovations sociales visant à promouvoir l'exercice physique. Le programme PASTA sera mis en œuvre par un consortium dirigé par l'Institut des études sur le transport de l'Université des ressources naturelles et des sciences de la vie (Autriche), l'Université de Zurich, l'Université d'Oxford et le réseau Polis de villes et régions européennes collaborant à la mise au point de technologies et politiques innovantes pour le transport local (www.polis-online.org/).

<i>Activité du PPE-TSE</i>	<i>Pays/organisation hôte chef de file</i>	<i>Date et lieu</i>
c) Partager et diffuser de bonnes pratiques en matière de transports respectueux de l'environnement et de la santé		
Élaboration de supports publicitaires (cartes postales, nouveau logo et nouvelle identité visuelle, brochure sur le PPE-TSE) en vue de la quatrième Réunion de haut niveau et de la suite qui y sera donnée (partiellement achevé)	Secrétariat du PPE-TSE et pays chefs de file	2013-2014
Mise en œuvre d'une stratégie de communication concernant le PPE-TSE: manifestation en marge de l'ECOMM 2013 ⁷ (partiellement achevé)	Secrétariat du PPE-TSE et pays chefs de file	2013-2014
Campagne de communication auprès des établissements scolaires et des collectivités locales en vue de populariser des expériences de transports urbains respectueux de l'environnement et de la santé (par exemple l'initiative Pédibus, le prix PPE-TSE, des concours de photographie, de courts-métrages ou d'art) avant la quatrième Réunion de haut niveau (en cours)	Secrétariat du PPE-TSE et pays intéressés	2013-2014
Poursuite de l'enrichissement de la boîte à outils du PPE-TSE avec des outils nouveaux et plus efficaces	Secrétariat du PPE-TSE et pays chefs de file	2013-2014
Portail d'échange d'informations du PPE-TSE:	Secrétariat du PPE-TSE	
i) Modification de la conception du transfert et de la mise à jour des données et des informations (achevé)	Consultant	2013-2014
ii) Modernisation du Portail d'échange d'informations en vue de la quatrième Réunion de haut niveau (en cours)	Consultant et secrétariat du PPE-TSE	2013-2014
d) Faciliter la mise en œuvre d'activités aux niveaux local, national et régional		
Lancement d'un nouveau partenariat du PPE-TSE pour la création d'une instance européenne des coordonnateurs nationaux pour le cyclisme	Secrétariat du PPE-TSE et Partenariat du PPE-TSE (Autriche et Fédération européenne des cyclistes)	2014
Publication d'un manuel visant à aider les États membres à établir des plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement (en cours)	Secrétariat du PPE-TSE	2013
Fourniture aux États membres, à leur demande, d'une assistance technique aux fins de l'élaboration de plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement dans le cadre du Partenariat du PPE-TSE	Pays bénéficiaire de l'assistance et pays la fournissant (à déterminer)	2013-2014

⁷ Dix-septième Conférence européenne sur la gestion de la mobilité, organisée à Gävle (Suède).

<i>Activité du PPE-TSE</i>	<i>Pays/organisation hôte chef de file</i>	<i>Date et lieu</i>
Élaboration, au moyen d'un questionnaire, d'un inventaire des règlements et des pratiques en matière de signalisation routière à l'intention des cyclistes et des piétons (achevé)	France	2013
e) Soutenir des projets internationaux de sensibilisation et de coopération pour favoriser les meilleures pratiques et une démarche intégrée en matière de politiques des transports, de l'environnement et de la santé		
Élaboration d'une proposition de projet avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour mener des campagnes publiques de sensibilisation aux modes de déplacement viables, en tirant parti des liens du PNUE avec des municipalités et des organisations non gouvernementales (ONG) locales d'Europe du Sud-Est et d'autres sous-régions	Secrétariat du PPE-TSE et PNUE	2013-2014
Étude des possibilités d'utiliser le PPE-TSE comme modèle pour d'autres régions en termes d'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques, en commençant par la région méditerranéenne	Secrétariat du PPE-TSE et Banque mondiale	2013-2014
Renforcement de la collaboration avec la Commission européenne (CE), les institutions financières internationales et d'autres mécanismes internationaux (par exemple le Processus européen sur l'environnement et la santé) ainsi qu'avec les ONG et le secteur privé, pour atteindre les buts prioritaires du PPE-TSE (en cours)	Secrétariat du PPE-TSE, CE et institutions financières internationales	2013-2014
f) Améliorer les mécanismes de suivi et de communication d'informations en vue de la mise en œuvre		
Élaboration d'un cadre et d'un questionnaire destinés à contrôler régulièrement la mise en œuvre des objectifs énoncés dans la Déclaration d'Amsterdam (achevé)	Bureau du Comité directeur et secrétariat du PPE-TSE	2013
Établissement d'une synthèse régionale, fondée sur le questionnaire, concernant la mise en œuvre du PPE-TSE pour examen par le Comité directeur (en cours)	Secrétariat du PPE-TSE	2013-2014

Réunions statutaires du PPE-TSE pour la période 2013-2014

<i>Organe du PPE-TSE (état d'avancement)</i>	<i>Date et lieu</i>
Bureau élargi du Comité directeur, dix-neuvième réunion (achevée)	4 et 5 avril 2013 (Paris)
Bureau élargi du Comité directeur, vingtième réunion (achevée)	11 et 12 juillet 2013 (Copenhague)
Comité directeur, onzième session et colloque 2013 du PPE-TSE	27 et 28 novembre 2013, Palais des Nations (Genève)
Bureau élargi du Comité directeur, vingt et unième réunion	29 novembre 2013, Palais des Nations (Genève)
Bureau élargi du Comité directeur, vingt-deuxième réunion	30 et 31 janvier 2014 (Zurich, Suisse)
Quatrième réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement	14 et 15 avril 2014 (Paris)
Bureau élargi du Comité directeur, vingt-troisième réunion	16 avril 2014 (Paris)
Comité directeur, douzième session	19 et 20 novembre 2014, Siège de l'OMS (Genève)
Bureau du Comité directeur, vingt-quatrième réunion	21 novembre 2014, Siège de l'OMS (Genève)

Module 14

Projet d'autoroute transeuropéenne nord-sud (TEM)

Programme de travail pour l'année 2013

Objectif	Activité	Action	Agent d'exécution	2013				
				I	II	III	IV	
1. Mise à jour du réseau du projet TEM, accélération de sa construction et examen des priorités	1.1 Suivi de la révision du Plan directeur du projet TEM	1.1.1 Mise en œuvre du système de suivi de la révision du Plan directeur du projet TEM	Bureau central du projet, gouvernements, consultants	*	*	*	*	
		1.1.2 Mise en œuvre du programme de travail de suivi de la révision du Plan directeur du projet TEM	Bureau central du projet, gouvernements, consultants	*	*	*	*	
		1.1.3 Réunions régulières du Groupe d'experts conjoint pour le suivi de la révision du Plan directeur des projets TEM et TER	CEE, Bureau central du projet, gouvernements, consultants		*		*	
	1.2 Intégration du projet TEM dans le nouveau système de transports européen	1.2.1 Renforcement du projet TEM en tant qu'instrument de contrôle et de gestion de la mise en place des couloirs paneuropéens		CEE, Bureau central du projet, gouvernements	*	*	*	*
2. Promotion du projet TEM	2.1 Établissement de nouveaux contacts et de nouvelles relations avec les pays voisins afin qu'ils adhèrent au projet	2.1.1 Prise de contact des représentants de la CEE et du Bureau central avec les pays afin d'étudier les possibilités et conditions de leur adhésion au projet, tout particulièrement avec les pays non membres du projet TEM qui sont inclus dans la révision du Plan directeur: Albanie, Azerbaïdjan, Bélarus, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Grèce, Monténégro, République de Moldova, Serbie et Ukraine	CEE, Bureau central du projet	*	*	*	*	

<i>Objectif</i>		<i>Activité</i>		<i>2013</i>			
<i>N°/Description</i>	<i>Rang de priorité/Description</i>	<i>Action</i>	<i>Agent d'exécution</i>	<i>I</i>	<i>II</i>	<i>III</i>	<i>IV</i>
		2.1.2 Encouragement et appui fourni par le Bureau central du projet aux relations bilatérales et multilatérales	Bureau central du projet, gouvernements	*	*	*	*
	2.2 Fourniture d'informations sur le projet TEM par divers moyens: bulletin «UNECE Weekly», communiqués de presse, manifestations internationales, diffusion d'informations aux médias, etc.	2.2.1 Publication régulière de communiqués de presse et fourniture d'autres types d'information sur les activités relatives au projet	CEE, Bureau central du projet	*	*	*	*
		2.2.2 Diffusion dans les pays de l'ensemble des informations relatives au projet	Gouvernements	*	*	*	*
		2.2.3 Mise à jour régulière de la page Web du projet TEM sur le site Web de la CEE	CEE, Bureau central du projet	*	*	*	*
		2.2.4 Communication aux membres d'informations sur le projet TEM	Bureau central du projet	*	*	*	*
		2.2.5 Présence dans les instances concernant les transports européens	Bureau central du projet, gouvernements	*	*	*	*
		2.2.6 Organisation de manifestations régionales et nationales et participation à ces manifestations pour présenter le projet	Bureau central du projet, gouvernements	*	*	*	*
		2.2.7 Renforcement des capacités du Bureau central du projet en lui procurant des ressources humaines plus abondantes	Bureau central du projet, gouvernements	*	*	*	*

<i>Objectif</i>	<i>Activité</i>	<i>N°/Description</i>	<i>Rang de priorité/Description</i>	<i>Action</i>	<i>Agent d'exécution</i>	<i>2013</i>			
						<i>I</i>	<i>II</i>	<i>III</i>	<i>IV</i>
3. Assurer des conditions de conduite sûres et homogènes sur le réseau du projet TEM en concourant à sa conception, son entretien, son exploitation et sa gestion	3.1 Systèmes d'information du projet TEM	3.1.1		Séminaire du projet TEM sur la sécurité des infrastructures routières	CEE, Bureau central du projet, gouvernements			*	
		3.1.2		Traitement des données des bases TEMSTAT	Bureau central du projet	*		*	
		3.1.3		Réunion TEMSTAT 2013 sur la collecte de données et la cartographie	Bureau central du projet, gouvernements		*		
		3.1.4		Élaboration des cartes TEMSTAT 2013	Bureau central du projet				*
		3.1.5		Téléchargement des cartes TEMSTAT 2013 sur le site Web de la CEE	CEE, Bureau central du projet	*			
		3.1.6		Exécution des activités courantes prévues pour la zone V du Highway Engineering Exchange Program (HEEP)	Bureau central du projet, gouvernements		*	*	
		3.1.7		Promotion des normes définies et des pratiques recommandées en ce qui concerne le projet TEM	CEE, Bureau central du projet	*	*	*	*
		3.1.8		Examen des possibilités d'extension du système TEMSTAT aux pays non inclus dans le Plan directeur du projet TEM	CEE, Bureau central du projet	*	*	*	*

<i>Objectif</i>	<i>Activité</i>		<i>Agent d'exécution</i>	<i>2013</i>			
				<i>I</i>	<i>II</i>	<i>III</i>	<i>IV</i>
<i>N°/Description</i>	<i>Rang de priorité/Description</i>	<i>Action</i>					
4. Intégration du réseau du projet TEM dans le système paneuropéen de transport	4.1 Coopération avec les organes compétents de la Commission européenne et d'autres organisations et institutions publiques au sein de l'Union européenne	4.1.1 Coopération avec la direction générale MOVE de la Commission européenne	CEE, Bureau central du projet	*	*	*	*
		4.1.2 Coopération avec l'Initiative «Europe centrale» et l'OSCE dans les activités d'intérêt commun relatives au transport	CEE, Bureau central du projet, gouvernements respectifs	*	*	*	*
		4.1.3 Renforcement du dialogue et de la coopération avec des organisations non gouvernementales, des universités et des instituts de recherche	CEE, Bureau central du projet, gouvernements, organismes concernés	*	*	*	*
	4.2 Coopération avec des pays de la région non membres du projet TEM	4.2.1 Contribution du projet TEM dans la région de l'Europe orientale et du Caucase	CEE, Bureau central du projet	*	*	*	*
	4.3 Contribution du projet TEM au développement des liaisons Europe-Asie	4.3.1 Contribution effective du projet TEM au développement des liaisons de transport Europe-Asie	CEE, Bureau central du projet	*	*	*	*
	4.4 Coopération avec d'autres pays et instances	4.4.1 Mise en place d'une coopération étroite avec d'autres initiatives et projets connexes	CEE, Bureau central du projet	*	*	*	*
		4.4.2 Raccordement des plans du projet TEM aux autres éléments du réseau de transport (chemins de fer, ports de mer, ports intérieurs, aéroports)	CEE, Bureau central du projet, gouvernements		*	*	
		4.4.3 Recensement des connexions entre le réseau du projet TEM et les réseaux de transport des régions voisines	CEE, Bureau central du projet		*	*	*

<i>Objectif</i>	<i>Activité</i>		<i>Agent d'exécution</i>	<i>2013</i>				
				<i>I</i>	<i>II</i>	<i>III</i>	<i>IV</i>	
<i>N°/Description</i>	<i>Rang de priorité/Description</i>	<i>Action</i>						
5. Gestion du projet	5.1	Activités du Comité directeur	5.1.1 Sessions ordinaires	CEE, Bureau central du projet, gouvernements		*		*
	5.2	Gestion du projet	5.2.1 Élection du Directeur du projet pour la période 2014-2015	CEE, gouvernements				*
	5.3	Coopération avec la CEE	5.3.1 Poursuite et renforcement de la coopération avec le Comité des transports intérieurs de la CEE et ses organes subsidiaires	CEE, Bureau central du projet, gouvernements	*	*	*	*
	5.4	Coopération entre les pays concernés par le projet TEM pour tout ce qui concerne le transport routier	5.4.1 Interrogation des gouvernements sur leurs besoins	Bureau central du projet, gouvernements	*	*	*	*